

RESTAURANT SCOLAIRE

Menu Juin/Juillet 2022



LE MOT DU NUTRITIONNISTE

Comment sont élaborées les recommandations nutritionnelles?



En France, des recommandations officielles portant sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité sont diffusées depuis 2001 dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS). Suite à l'évolution des données scientifiques et aux rapports récents de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et à l'avis du Haut Conseil de santé publique (HCSP), Santé Publique France actualise la formulation des recommandations nutritionnelles destinées à la population.

Elle s'appuie sur des comités thématiques réunissant des compétences en épidémiologie, en prévention et promotion de la santé, en information et communication, ainsi que des professionnels de santé, du social, de la petite enfance, etc., en contact avec le public spécifiquement visé, notamment les populations plus défavorisées socio-économiquement.

Différentes phases de tests permettent d'infléchir ou de valider les choix tout au long du processus de conception. Il s'agit d'études qualitatives et des études représentatives de la population concernée mais aussi auprès de professionnels issus des secteurs du social et de la santé (par ex. conseillères territoriales socio-éducatives (ASV), diététiciennes, pédiatres...) amenés à relayer ces recommandations. Santé publique France consulte parallèlement les différentes instances impliquées dans le renouvellement des recommandations.

Retrouvez les méthodologies complètes d'élaboration des recommandations dans les rapports de Santé publique France:

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/rapport-synthese/recommandations-relatives-a-l-alimentation-a-l-activite-physique-et-a-la-sedentarite-pour-les-adultes>